



1^{ère} inscription à l'IUT de Bourges en 1^{ère} année de BUT pour l'année 2022-2023 pour les étudiants internationaux

Vous avez été admis à l'IUT de Bourges. **Dès l'obtention de votre visa**, vous devez procéder à votre inscription administrative en suivant les différentes étapes ci-dessous :

ETAPE 1 : CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Vous rendre sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> afin de vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 95€.

Un numéro unique CVEC vous sera attribué (**Attention** : si vous n'avez pas de numéro CVEC vous ne pourrez pas être inscrit).

Depuis 2018, cette contribution est **obligatoire** avant toute inscription dans une université. Les modalités d'acquittement sont consultables sur ce même site.

ETAPE 2 – INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les inscriptions se feront exclusivement sur place à compter du **24 août 2022 jusqu'au 16 septembre 2022 (date limite autorisée)**. **Aucune dérogation ne sera accordée.**

☞ **Télécharger le dossier d'inscription administrative à partir du 1^{er} juillet 2022 :**
<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/formation/candidature-et-inscription/etudiants-internationaux>

☞ **A votre arrivée en France**, vous devez obligatoirement nous contacter au 02.48.23.82.42 afin de fixer un rendez-vous pour effectuer votre inscription auprès du service scolarité de l'IUT de Bourges (63 avenue de Lattre de Tassigny)

☞ Le jour de votre venue, vous devrez apporter le dossier dûment complété et accompagné des **originaux** de toutes les pièces demandées.

Le paiement des droits d'inscription est possible soit par carte bancaire ou carte prépayée, soit par virement bancaire (dans ce cas, votre inscription aura lieu après réception par l'Université du virement).

L'Université d'Orléans n'applique pas les droits différenciés en 2022-2023.

Si vous ne souhaitez pas maintenir votre inscription à l'IUT de Bourges, veuillez-nous en informer.

La date de rentrée est prévue le **01/09/2022** : merci de consulter régulièrement le site de l'IUT de Bourges pour être informé de toute modification : <http://www.univ-orleans.fr/iut-bourges/>